



Annulation caution pour pret sarl

Par **cebolavi_old**, le **29/08/2007** à **12:32**

Bonjour,

lors de notre création de SARL (dont j'étais associé mais non gérant), je me suis porté caution pour un prêt alors que j'étais chômeur. la SARL étant en faillite, aujourd'hui la banque me reclame le remboursement du reste du prêt soit environ 6000 euros.

Je suis actuellement en situation tres critique financièrement (je suis en interim jusque fin août 2007 et j'ai deja des difficultes pour rembourser mes prêts personnels et mon découvert bancaire...). On m'a dit qu'il existait un article de loi qui permettait d'annuler cette caution en cas de difficultés financières.

est ce vrai? que dois-je faire?

Merci de votre reponse.